



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE BUDGET PRIMITIF 2025

Mairie de Villequiers
14, rue du 8 Mai 1945
18800

La loi 2015-99 du 7 août 2015 dite loi NOTRe a rendu obligatoire la rédaction d'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la commune <https://www.villequiers.fr>

I. LE CADRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité. Dans ces deux sections, il y a lieu de distinguer deux catégories d'inscription budgétaire :

- les dépenses et recettes réelles, qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif ;
- les dépenses et recettes d'ordre qui sont des opérations comptables internes à la collectivité, n'entraînant pas de mouvement de trésorerie, exemple : amortissements, travaux en régie...

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

Pour le BP 2025, l'excédent de fonctionnement cumulé a été diminué de 29 759,34 € pour être affecté en recette d'investissement - compte 1068 -

Cette section s'équilibre à 428 804,23 €

DEPENSES 2025		RECETTES 2025	
Chapitres	Montant	Chapitres	Montant
011 charges à caractère général	163 009,28	70 produits de services	4 689,42
012 charges de personnel	165 500,00	73 impôts-taxes-fiscalité locale	190 000,00
65 autres charges de gestion courante	67 897,00	74 dotations et participations	75 558,84
66 charges financières	12 553,60	75 autres produits de gestion courante	35 824,00
014 atténuations de produits	689,00	77 produits exceptionnels	100,00
SOUS TOTAL	409 648,88	SOUS TOTAL	306 172,26
023 virement à la section d'investissement	15 000,00	002 excédent de fonctionnement	122 631,97
042 opération d'ordre transfert section	4 155,35		
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	428 804,23	TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	428 804,23

⇒ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont regroupées par article et par chapitre en 5 catégories :

- **Chapitre 011** : charges à caractère général. Elles contiennent notamment la gestion des bâtiments communaux (entretien des cloches de l'église) l'énergie, les frais de communication, les contrats de maintenance et prestations de services, les assurances, les honoraires pour avocat et médiateur, les différents achats de petits matériels et d'entretien courant, les fournitures administratives, les dépenses afférentes aux cérémonies officielles, les cotisations et taxes diverses.
Travaux réalisés en 2024 mais non facturés : enfouissement du réseau ORANGE route de Baugy pour un montant de 22 175 €.
Certains travaux de rénovation des bâtiments publics (rénovation toiture église) et de voirie (abattage de peupliers), jusqu'alors inscrits en investissement sont désormais financés en fonctionnement du fait qu'ils bénéficient de la récupération de TVA.

- Chapitre 012 : charges afférentes aux rémunérations du personnel (promotion interne avec changement de grade et catégorie), les charges salariales et patronales (à compter de 2025 augmentation du taux cotisation CNRACL + 3 points pendant 4ans).
- Chapitre 65 : autres charges de gestion courante. Elles regroupent la redevance pour les logiciels métiers (gestion financière, paie, état-civil, élection...) la subvention aux associations, la contribution au SDE18, au SDIS, la participation à la banque alimentaire ainsi que l'indemnité et la cotisation retraite des élus.
- Chapitre 66 : charges financières. Cela concerne les intérêts d'emprunts pour un montant de 12 553,60€ correspondant à 7 prêts
- Chapitre 014 : dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants.

⇒ Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Les produits issus de la fiscalité directe locale,
- Les dotations de l'Etat et participations d'autres collectivités, dont la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)
- Les produits des services,
- Les produits financiers et exceptionnels.

- Chapitre 70 : les produits des services. Ce sont les recettes des produits d'exploitation du domaine public tels que les concessions de cimetière, les redevances d'occupation du domaine public.
- Chapitre 73 : les ressources fiscales. Impôts locaux (taxe foncière sur le bâti et non-bâti, taxe habitation sur résidences secondaires. Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales FPIC). Taxe d'aménagement.
- Chapitre 74 : les dotations et participations (dotation globale de fonctionnement, dotation solidarité rurale, dotation nationale de péréquation, allocation compensatrice taxes habitations). FCTVA récupéré sur les dépenses de fonctionnement faites en N-2.
- Chapitre 75 : autres produits de gestion courante. Chapitre qui concerne principalement les revenus locatifs divers (baux ruraux, logements communaux, salle des fêtes), les indemnités compensatrices perçues pour le fonctionnement de l'Agence Postale Communale, des dons.
- Chapitre 77 : les produits exceptionnels. Annulation de mandat émis.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'études et de travaux sur des structures déjà existantes.
- En recettes : les recettes d'investissement telles que les subventions perçues en lien avec les projets d'investissement retenus ou qui ont été réalisés, le versement du fonds de compensation sur la TVA..

Cette section s'équilibre à 175 669,92 €

DEPENSES 2025		RECETTES 2025	
Chapitres	Montant	Chapitres	Montant
16 emprunts et dettes assimilées	22 083,27	024 produits de cession	30 000,00
204 subventions d'équipement versées	76 763,57	10222 FCTVA	10 504,65
21 immobilisations corporelles	40 039,80	1068 excédents de fonctionnement capitalisés	29 759,34
23 immobilisations en cours	36 783,28	13 Subventions d'investissement	25 004,94
		SOUS TOTAL	95268,93
		001 solde d'exécution reporté	61 245,64
		021 virement de la section de fonctionnement	15 000,00
		040 opération d'ordre transfert section	4 155,35
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	175 669,92	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	175 669,92

⇒ Les dépenses d'investissement :

Répartition par nature des dépenses :

- Chapitre 16 : emprunts et cautionnement - Dépense obligatoire pour le remboursement du capital qui s'élève en 2025 à 22 083,27 € pour 7 prêts.
- Chapitre 204 : enfouissement des réseaux électriques route de Baugy (travaux réalisés en 2024 mais non facturés) ; passage en LED route de Garigny, rénovation armoire Hauts de Ste Catherine.
- Chapitre 21 : immobilisations corporelles – réalisation mur « Jardin VILDY », travaux voirie chemin du Gué, achats matériels (remorque plateau, chargeur + benne pour tracteur, équipements cuisine du foyer socio-culturel).
- Chapitre 23 : immobilisations en cours – Mission d'assistance technique par Cher Ingénierie des Territoires, finalisation des travaux de sécurisation et d'aménagement d'une liaison douce route de Baugy.

⇒ Les recettes d'investissement

- Chapitre 024 : produits de cession vente logement communal n°10, rue du 8 mai 1945.
- Chapitre 10 : FCTVA récupéré sur les dépenses d'investissement faites en N-2.
 - o Excédent de fonctionnement capitalisé (affectation du résultat nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement)
- Chapitre 13 : Solde subvention DETR attribuée pour travaux de sécurisation et d'aménagement d'une liaison douce route de Baugy

